

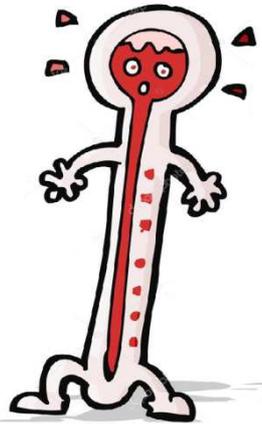


Travail et chaleur

Conséquences de l'exposition au chaud

- Altération des capacités du salarié : concentration, vigilance, baisse de dextérité, troubles visuels
- Œdème de chaleur (chevilles), crampes...
- Déshydratation : soif, épuisement, nausée, migraine, vertige...
- Coup de chaleur avec perte de conscience, voire convulsions ou décès

**POUR LES ACTIVITÉS
EXTÉRIEURES, NE PAS
OUBLIER QUE L'EXPOSITION
AUX U.V. DU SOLEIL PEUT
INDUIRE DES CANCERS DE LA
PEAU**



Prévention

- Adapter les horaires de travail dans la mesure du possible.
- Mettre à proximité des postes de travail 3 litres d'eau potable et fraîche (boire toutes les 15-20 minutes).
- Prévoir des pauses régulières et suffisantes.
- Mettre à disposition un local rafraîchi ou climatisé.
- Eliminer toute source de chaleur additionnelle.
- Fournir des vêtements et équipements de protection individuels adaptés à la chaleur.
- Informer les travailleurs sur les risques liés à la chaleur, les moyens de prévention et les mesures de premiers secours

Pour en savoir plus :

- Dépliant I.N.R.S – Référence ED 931 – « Travail et chaleur d'été »
- Recommandations en cas de canicule – Ministère des affaires sociale et de la Santé
- Canicule et fortes chaleurs : comprendre les risques – INPES
- Chaleur et santé - INVS

Le PRISSM peut vous aider :

- En vous accompagnant sur des actions de prévention collective
- En réalisant la Fiche d'Entreprise qui vous permettra d'élaborer/ou mettre à jour votre DU
- En sensibilisant les salariés sur les risques et les moyens de prévention